

Décision

Générale

colonial

Décision n° 1594 concernant les Ministères

n° 1594

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

20 décembre 1962

Numéro JO

n° 12 du 31/12/1962

Date du numéro

31 décembre 1962

TEXTE INTÉGRAL

L'article 3 de la décision du 13 juillet 1961 susvisé est modifié ainsi qu'il suit : «Une commission de paie composée de MM. Randria Charles et Rahime Amine... » (Le reste sans changement.) Le Chef du Service des Finances et le Trésorier-Payeur sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui prendra effet le 2 janvier 1963.